Affaire Médiator : les laboratoires Servier et l'ANSM reconnus coupables

Abderrahim DERRAJI - 2021-03-31 14:50:25 - Vu sur pharmacie.ma

Les laboratoires Servier détenteur de l'AMM du Médiator, un médicament à base de benfluorex qui a été à l'origine d'un scandale sanitaire, viennent d'être condamnés pour «homicides et blessures involontaires» et «tromperie aggravée». Ils devront verser environ 180 millions d'euros aux plus de 6.500 parties civiles, en guise de réparation des préjudices subis. Par ailleurs, Servier a écopé d'une amende de 2.7 millions d'euros. Quant au délit «d'escroquerie», il n'a pas été retenu contre ce laboratoire. L'ancien numéro deux de ce laboratoire, Jean-Philippe Seta, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement avec sursis. Il doit également s'acquitter d'une amende de 90.600 euros, en plus de l'indemnisation des victimes. L'Agence national de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a, quant à elle, été condamnée à 303.000 euros d'amende. Le tribunal a estimé qu'elle «a gravement failli dans sa mission de police sanitaire». «Le tribunal reconnaît ce que je dis depuis quatorze ans : le Mediator était une amphétamine dangereuse, Servier le savait parfaitement, a sciemment trompé des millions de consommateurs», s'est félicitée, Dr Irène Frachon, la pneumologue qui a révélé cette affaire. Quatre anciens experts des autorités de santé accusés de «conflits d'intérêts» avec Servier ont été condamnés à de la prison avec sursis ainsi que des amendes. Médiator a été mis sur le marché français en 1976 comme adjuvant au traitement du diabète. Malheureusement, il a fait l'objet de mésusage à grande échelle. Un nombre important de médecins le préscrivait comme coupe-fin. C'est ainsi qu'environ 5 millions de patients l'ont utilisé pendant les trente-trois années qu'a duré sa commercialisation.